

220C5448  
FR0011271600-FS1447

16 décembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FERMENTALG**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 décembre 2020, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 14 décembre 2020, le seuil de 15% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations<sup>1</sup> et Bpifrance Investissement<sup>1</sup>, cette dernière agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies, 4 052 901 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 16,10% du capital et 14,80% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
EPIC Bpifrance	0	0,00	0	0,00
Bpifrance Participations <sup>1</sup>	1 996 583	7,93	1 996 583	7,29
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion pour le compte de Fonds Ecotechnologies) <sup>2</sup>	2 056 318	8,17	2 056 318	7,51
<b>Total EPIC Bpifrance</b>	<b>4 052 901</b>	<b>16,10</b>	<b>4 052 901</b>	<b>14,80</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société FERMENTALG.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général :

- la société Bpifrance Participations a précisé détenir (i) 1 000 000 d'obligations convertibles en actions (OCA), (ii) 1 000 000 de bons de souscription d'actions (BSA-OC) et (iii) 1 996 583 de bons de souscription d'actions (BSA-DE), dont les caractéristiques sont précisées dans le prospectus approuvé par l'AMF le 18 juin 2020 sous le numéro d'approbation 20-262 ; et
- la société Bpifrance Investissement, agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies a précisé détenir (i) 1 000 000 d'obligations convertibles en actions (OCA), (ii) 1 000 000 de bons de souscription d'actions (BSA-OC) et (iii) 2 056 318 de bons de souscription d'actions (BSA-DE), dont les caractéristiques sont précisées dans le prospectus approuvé par l'AMF le 18 juin 2020 sous le numéro d'approbation 20-262.

<sup>1</sup> Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 25 178 199 actions représentant 27 380 005 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.